

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Direction générale  
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3764/10534.

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE  
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 Octobre 1860.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 727

Messieurs,

La Galerie des tableaux modernes  
se trouve installée au Musée Royal  
dans des conditions qui sont reconnues  
défavorables. L'emplacement actuel  
des œuvres de sculpture est encore moins  
avantageux. Par suite du défaut  
d'espace, l'on a été obligé, d'ailleurs,  
de placer dans d'autres locaux une  
partie des ouvrages de l'École  
contemporaine, qui sont la propriété  
de l'Etat. Il résulte que pour le  
public cette collection manque d'ensemble  
et que sa valeur ne peut être appréciée.

Messieurs les Membres de la Commission  
du Musée Royal de peinture et de sculpture.



Les salles des premiers étages du Palais de  
la Rue Ducale semblent pouvoir être convenablement  
appropriées à l'exposition de notre galerie moderne.  
Cependant la question demande à être examinée  
attentivement, et je vous prie, Messieurs, d'en  
vouloir bien vous en occuper. Il s'agirait de  
réunir dans ces locaux, non seulement les  
ouvrages qui se trouvent actuellement au  
Musée, mais encore les œuvres d'art que  
leurs dimensions n'ont pas permis d'y  
placer et qui sont aujourd'hui disséminées  
dans plusieurs établissements publics.

Il me sera agréable, Messieurs,  
d'avoir un prompt rapport sur cette affaire.  
Agréez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ouvry



Brunello, le 16 9<sup>bre</sup> 1860

à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Int<sup>r</sup>

La Commission admi-  
-nistrative a reçu avec plaisir  
communication de votre lettre  
du 17 Octobre 1860, Directeur-  
des Beaux-Arts, N<sup>o</sup> 3704/16534,  
par laquelle vous lui expri-  
-mez l'intention de transférer  
les œuvres modernes de  
peinture et de Sculpture  
dans les Salles du premier  
étage du Palais de la rue  
Duclos et d'y réunir égale-  
-ment les ouvrages qui,  
par suite de l'ordre des  
siècles, n'ont pu prendre  
place dans les locaux de  
l'ancienne Cour.

La formation d'une  
Galerie moderne a toujours  
été l'une des mesures dont  
nous avons poursuivi la  
réalisation avec la plus  
vive insistance, ainsi que



Le témoignage des différents  
rapports que nous avons  
eu l'honneur d'adresser  
au Gouvernement. — Nous  
sommes donc tout dispo-  
sés, M<sup>le</sup> le Ministre,  
à émettre un avis favorable  
sur le transport projeté,  
mais il nous sera agréable  
de recevoir préalablement  
l'assurance que toutes  
les Salles qui seront <sup>destinées</sup> affectées  
au placement des ouvrages  
destinées uniquement à l'exposition,  
à cet usage, car s'il  
devait en être autrement  
nous n'hésiterions pas  
à dire qu'il serait  
préférable de maintenir  
~~l'état actuel des~~ l'œuvre  
des choses existant jusqu'à  
ce qu'il soit possible  
d'adopter une autre  
combinaison.

Nous n'en doutons  
pas, M<sup>le</sup> le Ministre, nous

apprécier comme nous  
les motifs de la réserve  
que nous commandent  
non seulement la conser-  
vation des œuvres de  
nos artistes, mais encore  
une certaine dignité  
dont on ne peut se  
dispenser dans leur  
exposition.

Il nous sera également  
utile de connaître M<sup>le</sup>  
le Ministre, si tout  
le premier étage du  
Palais, y compris la  
grande Salle pourra  
être mis à la disposition  
du Musée moderne, ou  
s'il entre dans vos inten-  
tions de réserver une  
partie à d'autres services.

Nous prions  
M<sup>le</sup> le Ministre d'agréer les  
sp. chef des C<sup>es</sup> au

Le Secrétaire  
D<sup>le</sup>

Le Président  
F. Savoy



MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3704

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 23 novembre 1866.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N<sup>o</sup> 727

Messieurs,

5

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 15 de ce mois, N<sup>o</sup> 727 204, que, sauf la grande salle du centre, sous les locaux du Palais de la rue Ducate, où seront réunies les œuvres d'art composant le Musée moderne, pourront être affectées d'une manière exclusive à cette destination. Quant à la grande salle, dans laquelle seront placés les toiles d'une dimension telle qu'il sera impossible de les exposer ailleurs, elle servira à diverses solennités publiques, dont l'éclat sera rehaussé par la présence de quelques unes des productions les plus remarquables de l'école contemporaine. Les artistes dont les œuvres seront ainsi mises en contact avec un public nombreux,

À la Commission  
du Musée Royal de peinture & de sculpture.



ne pourront avoir qu'à se féliciter de cette  
circonstance qui augmentera encore le relief  
de leurs succès et la popularité de leur  
talent. Aucune objection fondée ne me  
paraît pouvoir être élevée contre cet ar-  
rangement qui est conforme à la mission  
même des Beaux-Arts.

Je pense que, dans l'état actuel des  
choses du moins, l'exposition des œuvres  
formant le Musée moderne pourra se  
faire d'une manière complète et conve-  
nable, sans exiger l'emploi de la salle  
de marbre à colonnes, qui serait réservée  
pour les séances générales de l'Académie  
Royale.

Il me sera agréable, Messieurs,  
d'apprendre que l'installation de la  
galerie moderne est commencée dans le  
nouveau local, par vos bons soins.

Agreez, je vous prie, Messieurs,  
l'assurance de ma considération très-  
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ant. Vignon



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 25 février 1861.

Direction générale

des Arts, des Lettres et des Sciences.

N° 10534.

B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

~~ANNEXE~~

SOMMAIRE.

Messieurs,



Le transfert au Palais Ducal de l'ensemble  
des œuvres d'art composant le musée moderne  
éprouve quelques difficultés. En attendant qu'une  
résolution définitive puisse être prise en ce qui  
concerne la section de peinture, rien n'empêcherait  
semble-t-il, de transporter dans les salles du  
Palais les objets formant la galerie de  
sculpture et dont l'établissement actuel  
provoque les réclamations des artistes. Tout  
récemment encore, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Kessels s'est adressée  
à mon Département, pour se plaindre que  
les œuvres de feu son mari fussent placées  
d'une manière peu favorable et exposées à de  
grands.

À la Commission du Musée  
Royal de peinture et de sculpture.



graves dommages par suite de l'humidité, dans  
le local qui sert aujourd'hui à la Statuaire.

Si vous partagez ma manière de voir,  
vous voudrez bien, Messieurs, déléguer un  
ou deux de vos honorables collègues pour  
procéder à l'installation de la Statuaire de  
Sculpture dans les salles du Palais National  
qui pourront être affectés à cet usage.

Agruez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Cuvigny



Brem. le 20 Avril 1861

à M<sup>le</sup> le Ministre Des  
A<sup>rs</sup> Des B<sup>eaux</sup>

La Commission ne peut  
se dissimuler que les œuvres  
de Sculpture sont, dans tous  
les rapports, exposées aux  
aléas, d'une condition  
la plus défavorable.  
elle ne veut donc point  
d'engagements à ce qu'elles  
soient transférées au  
Palais de la rue d'Orléans,  
quoiqu'il soit comme un lieu  
proposé par notre  
lettre du 25 février 8<sup>re</sup>,  
Dir. gén. N<sup>o</sup> 10534,  
quoique l'établissement  
de la Galerie de Sculpture  
dans ce nouveau local  
ne lui paraisse devoir  
être considéré que comme  
une mesure provisoire.



La Commission s'est demandée  
s'il n'y aurait pas été utile  
à transférer également aux  
Palais Ducal la Collection  
des plâtres moulés; elle n'a  
pas hésité; M. le Ministre  
a résolu cette question  
affirmativement par le motif  
que cette Collection se trouve  
devenue isolée et ne pourrroit  
dans les Salles qu'elle occupe  
aujourd'hui recevoir les  
développements que nous  
avons l'espoir de lui voir  
donner prochainement.

Il nous sera agréable  
M. le Ministre, de connaître  
vos intentions à cet égard;  
et dès que nous aurons  
eu votre réponse, nous  
Clique, Mr Eug. Simonin  
~~qui a bien voulu se~~  
~~charger de ce soin~~  
prendre les mesures nécessaires  
afin que l'installation  
des œuvres de sculpture  
soit faite dans les Salles

De Palais Ducal puisse  
avoir lieu le plus tôt  
possible. -

Nous vous prions,  
M. le Ministre, d'agr.

Le Président  
Le Secrétaire, J. J. Stary  
J. J.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE  
des  
Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

Bruxelles, le 10 Janvier 1862.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 727  
3

96<sup>e</sup>  
10534

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

On a cherché à utiliser, de diverses  
manières, les locaux du premier étage &  
du rez-de-chaussée du Palais Ducal,  
sauf la grande salle qui a un emploi  
définitif, & les deux salles du bas,  
provisoirement occupées par M. M.  
Romborg & Vergote. On s'était arrêté  
en dernier lieu, au projet de mettre les  
salles du rez-de-chaussée à la disposition  
de l'Académie Royale de Belgique &  
de l'Académie Royale de médecine,  
& de placer au premier étage la galerie  
de sculpture. Mais les Académies qui  
arrivent

A la Commission du  
Musée Royal de peinture  
& de sculpture.



avions d'abord acquiescé à ces arrangements,  
y ont fait ensuite, l'Académie de médecine,  
Surtout, des objections assez fortes. Je pense  
donc qu'il convient d'abandonner cette partie  
de la Combinaison & que l'on ne saurait  
donner aux locaux disponibles de meilleure  
destination que de les consacrer entièrement  
au Musée moderne, galeries de peinture  
& de sculpture. Je reconnais que les  
Salles du Palais Ducal peuvent, jusqu'à  
un certain point, laisser à désirer  
pour l'exposition de tableaux, quoique  
l'on y eût réuni naquire une des plus  
belles Collections du monde; mais  
dans tous les cas, les tableaux y auront  
un jour meilleur, & y attireront beaucoup  
plus l'attention, que dans le coin du  
Musée où la galerie moderne est aujourd'hui  
réloguée; il deviendra possible aussi de  
réunir à la Collection principale les  
toiles qui sont actuellement dispersées,  
faute de place. L'arrangement sera  
Surtout

surtout favorable à la galerie de sculpture,  
qui est complètement perdue, on peut le  
dire, dans l'état présent des choses. Enfin,  
au moyen de cet arrangement, on pourra  
compléter & placer convenablement la  
Collection des statues pour laquelle les  
Chambres ont voté un crédit spécial,  
qui est resté, jusqu'à présent, sans emploi.

Il est entendu que, si plus tard,  
le développement du Musée moderne  
rendait nécessaire un autre local  
ou si d'autres arrangements permettaient  
de lui assigner un emplacement  
préférable au Palais Ducal, malgré  
les avantages relatifs à ce local, le  
Gouvernement aviserait aux mesures à  
prendre dans l'intérêt de cette galerie.  
Mais, quant à présent du moins, aucune  
objection sérieuse ne me semble pouvoir  
être faite contre l'adoption de cette  
Combinaison.

Le



Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien  
arrêter, aussitôt que possible, les mesures  
nécessaires à son exécution. La Commission  
voudra bien examiner si l'on ne peut  
concilier les dispositions à prendre avec  
le maintien, au moins provisoire,  
de l'exposition permanente organisée par  
une Société d'artistes.

Agrées, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Aly Baudouin



727

Bruxelles, le 18 février 1862

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Par votre lettre Du 10 Janvier  
dernier, Direction-générale des Beau-  
-Arts, N° 10534, vous manifestez  
le désir de transférer au Palais de la  
rue de la Loi, les ouvrages modernes de  
Peinture et de Sculpture, ainsi que  
la Collection des plâtres antiques  
de l'antique etc.

La Commission n'a point  
d'objection sérieuse à présenter  
contre le déplacement du Musée  
moderne dans les conditions expri-  
mées dans votre dépêche; Seulement,  
elle regrette que les circonstances  
empêchent de procéder d'une manière  
définitive à l'installation des  
Collections. Nous devons signaler  
d'abord l'absence d'une grande salle  
assez spacieuse pour recevoir les  
tableaux qui, à cause de leurs dimen-  
-sions sont restés des fermiers  
jusqu'ici dans plusieurs établis-  
-sements publics et qui il est évident  
qu'il est utile de voir figurer dans  
le Musée moderne. On ne peut  
guère s'en dispenser, à les placer  
convenablement dans les nouveaux  
locaux mis à notre disposition.  
L'éclairage des Salles n'est pas  
général. On ne peut plus comme il  
faudrait pour une Galerie des  
tableaux. Ensuite, il est fait un  
qu'on ait disposé des deux plus  
meilleures pièces pour y établir des  
loges d'un aspect très agréable



et auxquelles on ne peut avoir  
accès qu'en passant par le chemin.  
Il en résultera que lors de chaque  
séance dans la grande salle de  
concerts, il faudra nécessairement  
interdire ~~au public~~ <sup>au public</sup> l'entrée des  
Collections.

En signalant à votre attention  
les circonstances qui devraient  
faire considérer comme provisoire  
la nouvelle destination donnée au  
Palais Ducal, la Commission se  
plait à reconnaître ~~à~~ <sup>à</sup> ~~rien~~  
- moins, et M. le Ministre, que rela-  
- tivement aux locaux que la Musée  
moderne occupe actuellement,  
le Palais offre des avantages énor-  
mes par son emplacement et  
sa disposition qui par l'espace  
étendu qui permettra de donner  
plus de développements et d'im-  
portance aux Collections.

L'installation du Musée  
moderne nécessitera naturellement  
des travaux d'appropriation pour  
larger la Commission se propose,  
si vous voulez bien l'y autoriser,  
de se concerter avec M. l'architecte  
démocrate qui devra un devis  
~~de dépenses~~ <sup>de dépenses</sup> que nous aurons  
l'honneur de <sup>vous</sup> soumettre à votre  
approbation.

Pour apprendre une planne  
M. le Ministre, que le transport des  
sculptures ne peut être terminé.  
Nous comptons vous adresser  
prochainement ~~issu~~ <sup>issu</sup> des que les  
salles auront été appropriées  
à leur nouvelle destination.

Pour vous avoir fait l'exa-  
- men si, en même temps, en ne pouvant pas  
maintenir l'exposition perman-  
- nente organisée par une Société  
d'architectes dans les trois salons  
qu'elle occupe au 1<sup>er</sup> étage  
du Palais. Nous désirerions  
volontiers pouvoir aider cette  
Association dans son établissement  
et l'aider entreprendre, mais  
nous ne voyons pas la possibilité  
de le faire pendant le moment  
présent de ces ~~travaux~~ <sup>travaux</sup> et nous  
devons nous en tenir au plan  
vous, M. le Ministre, afin que  
la Commission ait la liberté  
dispositive des que l'imp  
commencera les travaux  
d'appropriation.

Nous vous prions, M. le  
Ministre, de agréer  
de vous.

Le Président  
Le Secrétaire  
J. J. J. J.



Ministère  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Secrétariat général.

Bruxelles, le 20 décembre 1862

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 724

Monsieur,

Avant de se prononcer sur la question de translation  
du Musée moderne de peinture dans le palais ducal,  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur, desire que l'on fasse  
le mètre des tableaux qui devront être transférés, & celui  
des emplacements qui seront disponibles dans le palais  
ducal.

Veuillez faire exécuter ce travail & y joindre la  
liste des tableaux qui ne pourront trouver place dans  
le palais ducal.

Agrées, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.  
Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

Coassin

Monsieur Stenon, Secrétaire de la  
Commission directrice du Musée de peinture.



Bremella, 5 Janvier 1863



à M. Steiner

Secrétaire-général des  
Ministères de l'Int.

M. le Secrétaire-général,

Conformément au vœu  
exprimé pour votre lettre du 20  
décembre dernier, je m'occupe  
de vous faire parvenir le matériel  
ci-joint indiquant le matériel des  
tableaux de l'œuvre moderne à trans-  
férer au Palais Ducal et celui des  
Salles réservées à cette destination.

Il est à remarquer que dans le  
matériel des tableaux, je n'ai pas com-  
pris les quatre grandes toiles de  
Gallus, Delafue, Delapierre &  
Wappeler mesurant à elles seules  
180 mètres carrés et pour lesquelles  
l'espace manquant complètement  
au Palais Ducal. En admettant  
même qu'il fût possible de leur  
placer, je ne pourrais pas qu'il  
intervient d'autres vices de la Cour  
de la y transférer, car elles se  
trouveraient exposées dans des  
conditions tellement défavorables  
qu'elles ne pourraient durer sans  
détérioration, dans l'état actuel des  
Salles du Palais Ducal, à moins  
d'échanger les emplacements qu'elles  
occupent ~~actuellement~~ à la Cour des  
Capitaines & au Temple du Jugement.

Veuill. agr. M. le Secrétaire-général.  
l'assurance de ma haute  
plus distinguée.

Le Secrétaire

De



Les Salles Du Palais Ducal destinées à recevoir  
 Les tableaux des écoles modernes mesurant 177 mètres  
 de développement sur 4 mètres de hauteur  
 (entre la corniche des plafonds et la Ceinture)  
 mais les tableaux ne pourrissent guère être  
 placés à une hauteur de plus de 3  
 mètres, soit donc . . . . 531 mètres carrés  
 Dont il conviendrait de déduire . . .  
 15 % pour l'espace entre  
 les cadres et les placards  
 perdus, soit . . . . 81. 3 3

Il restera . . . 455 m. C.

Le mètres des tableaux (non compris  
 les quatre grandes toiles de Gullitt.  
 De Bieffe - Dellegio y Wappert)  
 s'élevaient à environ . . . 355 " "

On pourrroit encore disposer ultérieurement de 100 mètres Carrés

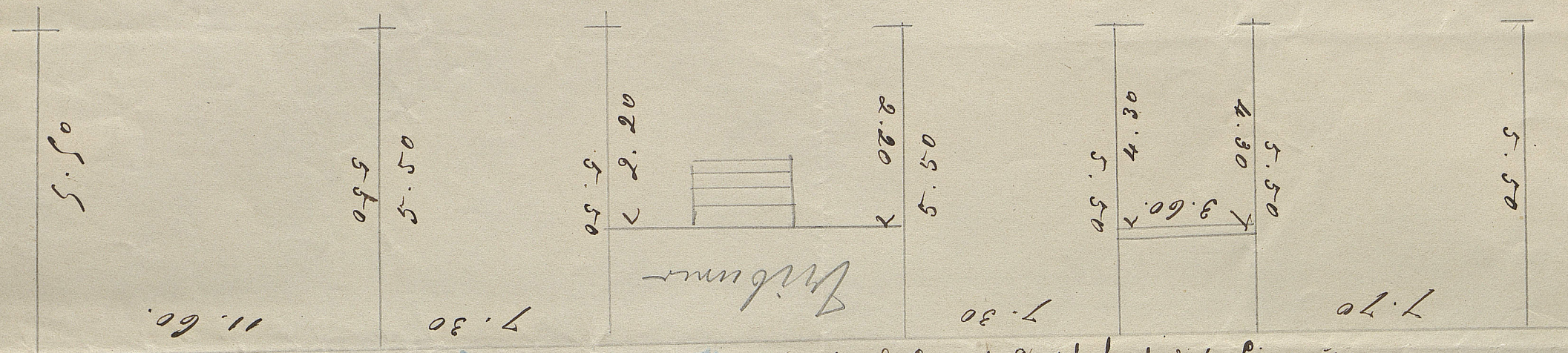




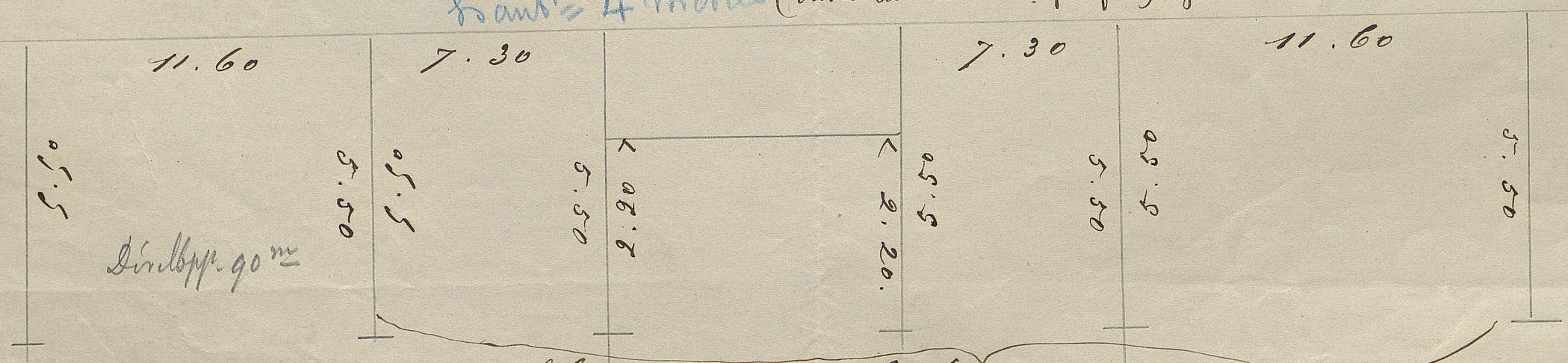
364.  
344

Côte de la Place du Palais

Développement total 364 m



Entre 4 mètres (entre la Corniche du plafond & la cimaise).



Développement 90 m

Salles occupées par la Société des Artistes (Développement 254 m)

Côte du Boulevard

Développement total 364 m, mètres



Bruxelles, le 24 février 1863

à M<sup>te</sup> le Ministre de l'Intérieur

727

L'organisation du Musée  
moderne dans les Salles du Palais  
National a été retardée d'abord par  
l'envoi à Londres de plusieurs  
tableaux appartenant à cette galerie  
pour être réexposés par l'Expo-  
sition des Œuvres de l'Académie  
Belge qui ont figuré à l'Expo-  
sition universelle de 1862. Ces  
difficultés n'ont tardé à se lever cependant  
la Commission de l'Exposition a pu  
se procurer un déplacement de ces  
tableaux du musée moderne; mais  
après que l'arrangement de cette  
Collection ne souffre plus des  
nouvelles retards, <sup>la</sup> ~~la~~ <sup>on</sup> ~~on~~ <sup>vi</sup> ~~vi~~ <sup>ent</sup> ~~ent~~  
à nous proposer, M<sup>te</sup> le Ministre,  
de vouloir bien inviter la Société  
des Artistes Belges à mettre dans  
un bref délai, à sa disposition,  
les œuvres dont la permission  
lui a été accordée provisoire-  
ment pour la Exposition pro-  
chaine. Comme nous avons  
dit au 1<sup>er</sup> homme en de la fin de  
l'arrangement, les Salles que cette  
Société occupe ~~à~~ <sup>ont</sup> sont  
indispensables et nous devons  
d'autant plus insister sur ce point  
qu'il serait de toute impossi-  
bilité d'installer le musée  
moderne de Peinture et de  
Sculpture, au Palais National,  
sans la libre disposition de  
tout le premier étage. ~~du Palais~~  
Pour Salles terminées



de votre obligeance, M. le  
le prompt achèvement, dans cette  
projet du Palais, des travaux  
d'appropriation que vous  
dépensez à ce sujet, nous avons  
de M. l'Architecte De Mante.

La Commission d'iceux également  
pourrait être bientôt en mesure  
de présenter une classification de la  
Collection des statues romaines  
sur l'antique etc, pour laquelle  
est réservé le rez-de-chaussée  
du Palais, mais ici, nous nous  
fais, la Commission se trouve  
arrêtée dans son travail par  
la <sup>difficulté</sup> de son travail,  
en effet, les pièces occupées  
momentanément par M. de  
Vergate, Lebrun & Van Boven  
devraient être occupées, d'une  
manière si favorable, la commu-  
nication entre les Salles dispo-  
nibles que tout arrangement  
devrait être possible. - La  
Commission peut vous dis-  
puter, M. le Président, combien  
cet état de choses est regrettable,  
en le signalant à votre bienveil-  
lante attention elle supplie  
à ~~vous~~ pour que vous ven-  
drez bien lui donner l'assurance  
que des mesures ne tarderont  
pas à être prises pour y  
mettre fin. Les artistes des  
peintures, une raison, de ne  
pouvoir retirer aucun profit  
des modèles que le Gouvernement  
a fait servir dans l'intérêt  
de leurs études et de leur  
formation; nous ferons remar-  
quer d'un autre côté, que  
plusieurs de ces objets, au  
defaut d'un emplacement  
convenable, sont exposés à

des dégradations et que si  
l'on tarde à prendre des mesures,  
cette situation deviendra  
plus embarrassante pour  
l'achat des collections pour  
lesquelles les Chambres ont  
voté un crédit spécial  
Nous nous sommes, M.  
le Président, d'agr.

Le Président  
Le Secrétaire F. de Launay



MINISTÈRE

DE

INTERIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3704  
10,534

Bruxelles, le 19 Mai 1863.



Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Comme suite à votre rapport du  
24 février 1863, N<sup>o</sup> 727, j'ai l'honneur de  
vous informer que les salles du Palais-National  
dont la jouissance avait été concédée à la  
Société des artistes belges, pour ses expositions  
permanentes, se trouvent libres actuellement,  
et sont à votre disposition. Ces salons  
sont ceux du premier étage, plusieurs  
salons du rez-de-chaussée sont et  
devront être occupés encore pendant  
quelques mois, jusqu'à ce que l'hôtel  
Crasquinier soit mis à la disposition  
du Gouvernement.

Mais rien n'empêche de procéder,  
dès à présent, à l'installation d'un  
certain nombre de tableaux du  
Musée moderne dans les locaux du  
premier étage, on il a été décidé

A la Commission administrative  
du Musée royal de peinture  
et de sculpture.



que s'effectuerait le transfert?

Quant à la galerie des statues placées au rez-de-chaussée vers la place des Palais, il est indispensable qu'elle soit ouverte, sans retard ultérieur, aux amateurs et aux artistes qui désirent étudier les modèles de la collection.

La grande salle du premier devant recevoir les tableaux historiques dont l'exécution a été confiée à M. Stungens, devra être exclusivement réservée à cette destination.

Je recommande particulièrement l'opération du transfert du Musée à vos soins vigilants en exprimant le vœu qu'elle soit réalisée pour l'époque de l'ouverture du Salon des Beaux Arts.

Agruez, Messieurs, l'assurance de ma considération Distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alphonse Delapierre

---



Paris. 18 Juin 1863

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 727

à M<sup>le</sup> le Ministre Des Arts.

727.

En nous informant par  
votre lettre du 19 Mai, Directeur  
des Beaux-Arts, N<sup>o</sup> <sup>3704</sup>/<sub>10534</sub> que  
les Salles du premier étage du  
Palais National sont mises à notre  
disposition, nous exprimons l'avis  
que si on ne craint pas de procéder  
au transfert des œuvres modernes  
et nous recommander à vos soins  
le complet arrangement de ce  
Musée pour l'époque de l'ouverture  
du Salon de Versailles.

Nous serions charmés,  
M<sup>le</sup> le Ministre, de pouvoir com-  
mencer le plus tôt possible  
le transfert des tableaux <sup>modernes</sup> qui  
doivent nous procurer l'espace  
nécessaire au placement des  
plus beaux ouvrages anciens  
récemment acquis <sup>et d'autres</sup> qui ont  
du être retirés des Galeries à  
défaut de place, mais nous  
nous trouvons de nouveau  
entravés dans l'accomplisse-  
ment de notre mission par  
deux circonstances qui s'ajoutent  
par en notre pouvoir de  
faire cesser. Ainsi, M<sup>le</sup>  
Singer a établi son  
atelier dans l'une des Salles  
précédant la Galerie des



Sculpture et d'un autre côté  
les appartements vers la ~~place~~  
Boulevard <sup>originaux</sup> ~~attendant~~ les deux ans  
d'appropriation et de possession,  
au sujet desquels nous avons  
eu l'honneur de venir entretenir  
dans votre rapport de M. F.

Nous nous trouvons donc  
dans la nécessité d'attendre  
M. le Comte, qui nous vaudra  
bien plutôt de promptes  
mesures afin que ce fâcheux  
ajournement ne se prolonge  
pour davantage, car nous  
ne saurions plus répondre  
de l'organisation complète  
des ~~salles~~ <sup>salles</sup> ~~musées~~ <sup>musées</sup> modernes  
de peinture et de sculpture  
pour la date du 1<sup>er</sup> août.

Votre liste présentée nous  
inspire également à ouvrir  
sans retard la Collection des  
plâtres moulés sur les plus  
beaux modèles de l'antiquité  
la Statuaire antique. Nous  
devons nous faire connaître  
M. le Comte, que cette  
mesure ne pourra se réaliser  
que lorsque nous serons en  
possession de tout le reg. de  
chauffe du Palais, car  
l'état d'embourbement  
de cette Collection s'oppose  
à l'admission des artistes  
et empêche de prendre les  
dispositions nécessaires pour  
la Clafure des objets.

Nous avons en plan  
fait l'usage de M. le Comte,  
de signaler à votre attention,  
ce respectable état de choses,  
nous ne pouvons qu'insister  
de nouveau sur les dispositions  
à prendre pour votre déper-  
diment pour mettre fin à une  
situation dans un état de plénitude  
général et qui est en effet  
très préjudiciable  
aux études des jeunes artistes.

Nous vous prions, M.  
le Comte, d'aggr. l'ap. de  
M. le Comte C<sup>te</sup>

Le Président

Le Secrétaire F. H. Harvey  
JH



MINISTÈRE

DE

INTERIEUR.



DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3704  
10,534

N. B. Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 Juillet 1863.

Messieurs,



Comme suite à votre lettre du  
18 du mois de, N<sup>o</sup> 727, j'ai l'honneur  
de vous informer que M. E.  
Plingencyer a été invité à aider  
la Salle du Palais Lucul où il avait  
été autorisé à établir son atelier  
de peinture. Cette pièce se trouve  
aujourd'hui, M. M., à votre  
disposition.

Quant à l'appropriation des  
locaux destinés au Musée moderne,  
qui font face au Boulevard, les  
ordres précis ont été transmis  
à cet égard, à M. l'Architecte  
Deman, qui, en outre, a été invité  
pour plus de célérité, à s'entendre  
directement avec le Surintendant du

À la Commission Directrice  
du Musée royal de peinture  
et de sculpture.



Musée pour les travaux d'appropriation qui regardent spécialement le Musée.

Je ne puis donc, Messieurs, que recommander à votre sollicitude toute particulière, la prompt installation, dans leurs nouveaux locaux, de nos collections modernes de peintures et de sculptures.

Quant à la collection des plâtres moulés sur les antiques, il sera avisé aux mesures à employer pour vous permettre de disposer de tout le rez de chaussée du Palais Lucat, dans le plus bref délai, puis qu'il n'est pas possible autrement de rendre ces collections accessibles au public et aux artistes.

Les deux pièces occupées par l'administration des Beaux Arts et par la Direction de la voirie vicinale, seront seules exceptées, en attendant l'époque prochaine où ces deux services pourront être transférés à l'Hôtel Trajane.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alphonse Dreyer

---



727

Brux. 24 février 1865.

à Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur.

A Diverses reprises  
nous avons eu l'honneur  
de vous entretenir de  
l'effet fâcheux produit  
par la fermeture prolon-  
-gée de la Galerie des  
Plâtres moulés sur  
l'antique, &c. Cet  
regrettable état de choses  
qui porte un si grand  
préjudice aux études  
de nos artistes n'a  
pour cesse depuis, malgré  
le haut intérêt qui s'at-  
-tache à l'ouverture  
définitive de cette Galerie.  
Il résulte de l'ensem-  
-blement existant dans  
les Salles, que les Collec-  
-tions qui déjà avaient  
beaucoup souffert pour  
suite des nombreux



déplacements auxquels  
elles ont été soumises,  
depuis quelques années,  
continuent à se  
détériorer sans qu'il  
soit en notre pouvoir  
de porter remède au  
mal.

Les plâtres récem-  
ment achetés à Paris  
et dont l'arrivée est  
prochaine, ainsi que  
les ouvrages qui sont  
commandés viendront  
ajouter de nouvelles  
~~difficultés~~ difficultés à celles créées  
~~par l'insuffisance des~~  
~~locaux~~ par l'insuffisance des  
locaux.

Nous nous faisons  
un devoir M. le Ministre  
d'appeler de nouveau  
sur ce point toute  
votre attention, et  
sollicitant de votre  
bienveillance l'adoption  
de mesures qui permettent

de disposer dans un  
avenir prochain de tout  
le rez-de-chaussée du  
Palais Ducal, comme  
notre dépêche du 8 juillet  
1863 nous en avait fait  
la promesse.

Nous apprenons à  
l'instant que la Direc-  
tion de la voie vicinale  
vient de laisser libre  
à une des salles nécessaires  
à l'installation de la  
Galerie des plâtres et  
nous nous empresse-  
rions de vous  
en demander la possession  
immédiate, afin d'y  
déposer les collections  
attendues prochainement  
et composées en majeure  
partie d'objets très  
fragiles et par consé-  
quent susceptibles d'être  
déplacés.

Nous abandonnons  
avec confiance une



réponse favorable à  
notre demande & nous  
prouve, M<sup>re</sup> Ministre,  
d'agréer de

Le Président

Le Secrétaire

V. Ste

J. J. Wier



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

28 Avril 1865

Direction  
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3442.  
10534.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 727

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Comme suite à votre lettre du 24  
Février d<sup>re</sup>, N<sup>o</sup> 727, j'ai l'honneur  
de vous informer que M. le Ministre  
Des Travaux - publics, cédant aux  
instances de mon Département,  
vient d'autoriser l'exécution immédiate  
des Travaux d'appropriation nécessaires  
pour l'installation dans l'ancien  
hôtel de Crazeu, des Bureaux  
Des Directions des Beaux-arts & de  
l'avoirie vicinale.

Cette mesure qui aura pour  
résultat l'évacuation complète du  
Palais

À la Commission Directrice  
du Musée Royal de peinture  
& de Sculpture.



Palais-Ducal, vous permettra,  
Messieurs, Dans un délai  
rapproché, de procéder à l'entière  
organisation des collections confiées  
à vos soins, et, par suite, d'assurer  
la marche régulière du service des  
Musées, entravée, depuis longtemps,  
par un concours de circonstances  
auxquelles il n'a pas été possible à  
mon Administration de remédier  
plus tôt.

Agrez, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Armand de Montmorency

---



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3732  
12342.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

30 Jbre 1865  
Reçu le 4 8 br 65



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
que j'ai eu l'honneur, sans inconvénient,  
autoriser la Commission du Musée  
royal d'antiquités à disposer momen-  
tairement du Caveau du Palais Ducal,  
où se font habituellement les opérations  
du moulage et d'y installer le moulleur  
chargé de prendre les empreintes pour  
la collection Sigillographique de  
S<sup>t</sup> Etat.

Veuillez, en conséquence, Messieurs,  
donner les ordres nécessaires pour qu'un  
poêle puisse être placé dans le Caveau,  
par les Soins du Musée d'armures.

Aguez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alphonse de Beaufort

A la Commission du Musée  
royal de peinture et de sculpture.



Copie

Brux. le 9 mai 1865.

Association  
pour secourir les pauvres  
honnêtes  
sans le patronage  
de S. A. R. M<sup>gr</sup> le Duc de Brabant,  
Président d'honneur  
M. C.  
N<sup>o</sup> d'ordre 374  
Exposition.



Commissaire à l'Exposition

M<sup>r</sup> Gallait consent à laisser exposer, au profit de  
notre œuvre, pendant dix jours, l'admirable portrait qui a  
été exposé au dernier Salon de Paris et qui a produit dans le  
monde des arts une si grande et une si légitime émotion.  
Il est possible que l'illustre artiste joigne à ce portrait  
une autre de ses œuvres.

Le seul endroit convenable, Monsieur le Commissaire,  
pour exposer le travail du grand artiste bruxellois est le Palais  
National. Nous venons donc solliciter de votre haute bien-  
veillance la mise à notre disposition d'un des Salons de  
cet édifice public pendant une dizaine de jours, sous  
l'autorisation de y percevoir une dîme d'entrée de 50 Centimes  
par personne.

Dans l'espérance, Monsieur le Commissaire, que vous  
voudrez bien accéder à notre demande, nous vous prions de  
bien vouloir agréer les assurances de notre  
profond respect.

Pour le Conseil d'Administration.

Le Président

(Signé) De l'Eau. ar<sup>t</sup>

23. Rue des Minimes

Le Secrétaire

(Signé) Eugène Erbe.



## Direction

DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES

ET DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3772.

10,075.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.



Messieurs,

1 ANNEXE

## SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, une lettre en date du 11 g<sup>bre</sup> dernier, par laquelle l'association pour secourir les pauvres honteux demande qu'une des Salles du Musée Moderne soit mise à sa disposition, pour y exposer, dans un but philanthropique, une œuvre de M<sup>re</sup> Gallait, qui a figuré à l'exposition des Beaux-Arts de Gand.

Je me vois pas l'inconvénient, Messieurs, à ce que cette faveur soit accordée, et j'ai l'honneur de vous prier, en conséquence,

de

À la Commission du Musée  
Royal de peinture.



De vouloir bien vous entendre avec le Conseil  
D'Administration De cette Société, à l'effet  
de mettre à Sa Disposition le local qui il  
réclame, dans le but proposé.

Agéeux, Messieurs, l'assurance de  
ma Considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alphonse de Broglie



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES SCIENCES.

Bruxelles, le 20 <sup>9<sup>bre</sup></sup> 1865.

n<sup>o</sup> 727

Monsieur,

J'ai l'honneur de  
vous informer que Monsieur  
le Ministre de l'Intérieur  
vient d'autoriser l'association  
pour secourir les pauvres  
honteux à certains momen-  
tamment d'une des salles  
du rez-de-chaussée du



Palais d'Orléans qui sont  
destinés au Musée moderne  
pour y exposer le tableau  
de M<sup>re</sup> Gallais qui a  
fait l'objet de la dépêche  
en date du 17 novembre  
dernier, N<sup>o</sup> 10075, adressée  
à la Commission du  
Musée Royal de peinture.

Veillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma  
Considération.

L. Brun



Direction  
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES SCIENCES.

N<sup>o</sup> 3772  
10,534.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 727

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Comme suite à ma dépêche du 28  
Avril d<sup>r</sup>, j'ai l'honneur de vous  
informer que les locaux du rez-de-  
chaussée du Palais Ducal qui étaient  
occupés par plusieurs services dépendant  
de mon Administration, sont entièrement  
évacués.

En conséquence, je vous prie, Messieurs,  
de vouloir prendre, dans le plus bref délai,  
toutes les dispositions nécessaires pour qu'il  
soit procédé, sans aucun retard, à l'installa-  
tion des collections du Musée de sculpture.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
*Albert de Broglie*

A la Commission Directrice  
du Musée Royal de Peinture  
et de Sculpture.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 Janvier 1867

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 727  
-3

Direction  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N° 10598

Monsieur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Divers objets d'ameublement de  
l'Exposition des Beaux-arts se trouvent  
actuellement déposés dans l'une des  
pièces du second étage du Palais de  
la rue Ducale.

Les nécessités du service exigeant  
que ce local soit mis sans retard à  
la disposition de la Direction des  
Beaux-arts, Lettres et Sciences, j'ai  
prié de prendre les mesures pour  
qu'il soit complètement évacué avant  
la fin du mois.

Les objets qui l'occupent, en ce  
moment, pourront, sans inconvénient, être  
transférés soit dans les caves, soit dans  
les greniers du bâtiment.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Alfred Dondel

A Monsieur Stieron Secrétaire  
de la Commission directrice du  
Musée royal de peinture et de  
sculpture.



Brux. 26 Janvier 1867

à Mr le Ministre Des  
Intérieur

Nous avons l'honneur  
de vous informer que lors  
d'un voyage d'approvisionnement  
des locaux du reg. de chambre  
du Palais Royal et le classe-  
ment des collections de statues  
qui devaient être prise place  
sont interrompus par suite  
d'un long retard, que nous  
essayons de débarrasser les  
fournitures d'une Salle  
coulées à travers la  
d'ancienne Chapelle Gregoire  
et dans laquelle sont  
déposés trois armoirs en  
vermeil, croyant nous  
des empreintes de la Collection  
sigillographique sur  
l'Etat d'armoirs.

Nous vous prions,  
M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup>, de vouloir  
bien faire espérer ce retard



en donnant les instructions  
nécessaires afin que ces  
membres soient déplacés  
le plus tôt possible.

Agr. M. Allen.

Le Président

Le Secrétaire

OK

F. J. Harvey



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

Bruxelles, le 8 février 1868.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 727

N° 3679  
10598.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

La Commission administrative du Conservatoire  
Royal de musique de Bruxelles a sollicité l'autorisation  
de pouvoir faire ouvrir, dans la galerie de gauche du  
Palais-National, deux orcs de boeuf destinés à donner  
jour au Couloir conduisant à la Tribune Royale.

La Commission assure que ces travaux ne nécessiteront  
le déplacement d'aucun tableau et ne dépareraient  
nullement cette galerie du Musée.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien  
me faire connaître votre avis au sujet des deux ouvertures  
qu'il s'agit de pratiquer.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération  
très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur  
C. de Smet

La Commission du Musée Royal de peinture



727

Bour. 15 Février 1868

à M<sup>re</sup> le Ministre D<sup>l</sup>  
l'Intérieur.

Nous avons l'honneur  
de vous informer, en réponse  
à votre lettre du 8 de ce  
mois, D<sup>l</sup> des Beaux-Arts,  
N<sup>o</sup> 3679  
10598, que nous ne  
voyons pas d'inconvénient  
à ce qu'il soit pratiqué  
dans la Galerie de gaulois  
du Palais Ducal, sous  
aux auteurs nécessaires pour  
éclairer le conseil en con-  
sultant à la Tribune royale.

Toutefois, nous pensons  
M<sup>re</sup> le Min. qu'il serait  
préférable de donner à  
cet univers la forme  
d'un carré long et nous  
désirons que la personne  
chargée d'exécuter ces



A ravail fuit invitée à  
s'entendre à ce sujet  
avec Mr. l'Architecte  
Bulat, membre de notre  
Commission.

Veuill. agr. Mr. l'Ar.

Le Vice-Prés.

Le Secrétaire.

Vol

fed



MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 14 *de* *mai* 1868.

MUSÉE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N° 727

N° 12953.

Monsieur le Conservateur,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Lors des grands concours biannuels de composition musicale, les concurrents étaient logés dans les salles du second étage des bâtiments occupés par le Musée ancien de peinture.

Les locaux dont il s'agit ayant été mis à la disposition de M<sup>r</sup> Dupont, Directeur du Musée royal d'histoire naturelle, pour les collections de cet établissement, il importe de prendre, dès à présent, des mesures pour ne pas se trouver au dépourvu lors du prochain grand concours de composition musicale qui doit avoir lieu en mai 1869.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible de disposer à cet effet, pour cette époque, de sept à huit salles du second étage du palais de la rue Royale.

Il

A Monsieur le Conservateur des Musées de peinture et de sculpture de l'État.



Il me serait agréable d'être renseigné à ce sujet dans  
un délai peu éloigné.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Ludru



Mus 18 2<sup>de</sup> 1868.



M. L. M.

En réponse à votre lettre du 14 de ce mois  
j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'on pourra  
disposer pour le grand Concours de Composit<sup>rs</sup> musicaux  
des lieux suivants, ~~tous situés attenant à l'au~~ <sup>situés situés</sup> au  
Côté Ouest du second étage du palais ducal, et  
dont la disposition rendra la surveillance très facile.  
La Chambre marquée N° 11, dépôt temporaire d'objets d'art,  
que l'on peut placer <sup>dans un autre local</sup>  
14 } chambre à deux portes de sortie,  
15 } dont on peut faire deux loges  
au moyen d'une cloison provisoire  
16 actuellement inoccupée  
17 idem  
18 idem  
19 idem

Au besoin l'on pourrait de plus utiliser le palais dans  
les loges du Côté Ouest, où il y a trois fenêtres libres, ce  
qui permettrait d'y faire trois loges au moyen de  
cloisons.

Agreez R. a



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE  
des  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
et  
DES SCIENCES.

N<sup>o</sup>. 10534.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de la direction.

ANNEXE  
SOMMAIRE

Bruxelles, le 20<sup>e</sup> J<sup>une</sup> 1868.

727

Messieurs,



L'emplacement qui occupait, autrefois, au Palais de la rue Quale le grand escalier d'honneur, aujourd'hui démolé, laisse au rez-de-chaussée de cet édifice un assez vaste espace qui jusqu'à présent, n'a pas été utilisé. Il m'a paru que cette partie des locaux pourrait servir à l'installation des œuvres modernes de sculpture qui sont établies actuellement au premier étage du Palais, dans la salle dite de marbre.

Par cette combinaison, il serait possible de faire rentrer dans les collections de peinture du Musée moderne les grandes toiles qui se trouvent disséminées dans divers monuments publics, telles que l'Abdication de Charles V de M<sup>r</sup>. Louis Gallait; le Compromis des Nobles, de M<sup>r</sup>. Lee Piefre, la Révolution de 1830 de M<sup>r</sup>. Wappers, la Bataille de Woeringen, de M<sup>r</sup>. Lee Keyser 3<sup>e</sup>.

De cette manière, les visiteurs étrangers ne constateraient plus, avec surprise, l'absence de ces maîtres dans le Musée de l'Etat, et celui-ci emprunterait à cet accroissement une

A la Commission administrative des Musées Royaux de  
peinture et de sculpture.



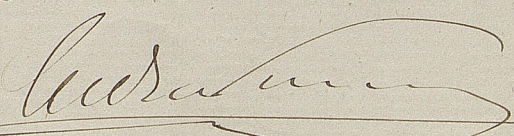
importance nouvelle et lui devrait son principal éclat.  
Le Gouvernement ayant fait au Salon de Grand  
l'acquisition de la grande toile de M<sup>r</sup>. Cernak intitulée  
„Le butin de guerre“, vous trouveriez aussi pour la même  
occasion, une place pour cette œuvre, dont l'installation  
serait difficile dans les autres pièces du Musée.

Enfin, Messieurs, il vous serait possible de remonter  
dans son cadre la grande toile de M<sup>r</sup>. Le Tæye,  
représentant la „Bataille de Poitiers“, laquelle  
depuis de trop longues années, reste roulée à l'écart.

Si les adjonctions que les Sections spéciales du  
Moyen-âge et de la Renaissance sont destinées  
à recevoir, paraissent devoir faire obstacle aux  
changements indiqués, il y aurait lieu de remarquer  
que dans un avenir prochain, tout le second étage  
du Palais-Léonard pourra être mis à votre disposition  
pour le service des Musées.

Je désire donc vivement, Messieurs, que la  
mesure dont j'ai l'honneur de vous entretenir  
puisse être adoptée, et je vous saurais gré de  
vouloir m'adresser, le plus tôt possible, vos  
propositions pour son exécution.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  








Brunelles 28 2<sup>e</sup> Dec 1862.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 727

à M<sup>r</sup> le Ministre Des Beaux-Arts

727  
La Commission Directrice  
a examiné avec une sérieuse attention  
les vœux exposés dans votre Délibération  
du 20 9<sup>bre</sup> 62, au sujet des modi-  
fications à apporter dans le  
placement des œuvres d'art modernes.

Loi de l'installation d'une  
œuvre moderne, la Commission  
aurait voulu pouvoir combiner  
l'arrangement des collections de  
manière à faire figurer parmi  
les travaux de nos maîtres contem-  
porains les grandes toiles  
si faiblement disséminées et  
elle aurait été heureuse, M<sup>r</sup> le Min<sup>re</sup>,  
de profiter de cette occasion pour  
enrichir la salle des pages histo-  
riques de M<sup>lle</sup>. Gallit, Delisle,  
De Keyser, Wappers etc. Mais elle  
s'est aperçue immédiatement que  
la réalisation de ce projet était  
matériellement impossible, par-  
ce que les Salles du Palais  
Ducal ne sont pas assez  
spacieuses pour exposer des  
peintures de cette dimension  
et que d'une autre côté, l'espace  
viendrait à manquer pour les  
collections.

En effet, la grande salle  
de marbre à laquelle vous faites  
allusion, M<sup>r</sup> le Ministre, est  
disposée de telle sorte qu'en



franneau seulement pourrait  
recevoir deux ou trois grandes toiles  
qu'il s'agit de faire entrer  
dans les collections de l'Etat.  
Le franneau en face de celui-ci  
devrait rester inoccupé à défaut  
de jour et le développement des  
autres parois ne serait pas  
en rapport avec les œuvres à y  
placer. Nous joignons ici  
un plan de la salle avec ses  
dimensions et celui des tableaux  
que votre Département propose  
d'y faire transporter. Nous  
faisons remarquer à ce propos  
que les œuvres qui y sont indiquées  
ne sont pas les seules pour  
lesquelles l'espace manque &  
qu'un point de vue est l'histoire  
de l'art moderne, il ne faut  
pas oublier même qu'il serait  
indéfinissable d'exposer dans cette  
Galerie. Il ne faut donc pas  
se faire illusion sur la portée  
que l'on pourrait tirer de la  
salle de marbre, et comme pour  
des résultats que l'on obtien-  
-drant, il suffira de rappeler  
les plaintes formulées par les  
artistes dont les ouvrages  
y figuraient lors du  
Salon de 1860.

Le projet d'installer les  
œuvres de Sculpture moderne  
dans un local situé sous la  
grande salle de Concerts n'est  
pas susceptible  
d'être adopté, car une pareille  
mesure souleverait les objections  
nombreuses et de l'Administration



éclatantes. Cette salle, dans  
laquelle le jour & l'air ne pénètrent  
jamais, se trouve dans tous  
les rapports dans les plus  
mauvais conditions pour  
l'étirage ~~que l'on voudrait~~  
~~faire~~ et parmi les nom-  
breux inconvénients qu'elle  
présente, le premier nous a  
indiqué l'air vicié que  
l'on y respire et un mode  
d'éclairage très nuisible pour  
des ouvrages de Sculpteurs  
qui exigent au contraire une  
lumière unique projetée de  
haut. Il est facile  
d'ailleurs de s'en rendre compte  
à l'effet que produiraient des  
statues éclairées de la sorte  
en visitant la Collection des  
modèles d'architecture établie  
dans une pièce contiguë  
à celle qu'il est question  
d'utiliser.

L'adopteur du projet  
pour nous nous fonde l'honneur  
de nous entretenir, M<sup>re</sup> Min,  
aurait voulu pour résultat :  
d'une part, de <sup>consacrer uniquement</sup> réserver (à  
l'exposition de deux grandes  
séries ~~de~~ une salle  
parfaitement disposée pour  
les œuvres qu'elle contiendrait  
aujourd'hui, et de l'autre,  
d'affecter un local des  
plus incommodes à une  
collection dont l'importance  
et la valeur artistique méritent



cependant, de ne pas être perdus  
de vue.

La Commission Directrice a  
donné l'intime conviction, M<sup>lle</sup>  
Albiste, qu'après un nouvel  
examen des mesures proposées,  
vous reconnaîtrez la justesse  
des observations que' elle  
a fait l'honneur de vous  
soumettre & que vous apprécierez  
les fâcheuses conséquences qui résulteraient de  
leur adoption.

La question qui nous  
occupe aujourd'hui est une  
nouvelle <sup>preuve</sup> de l'urgence nécessaire  
de renoncer définitivement à  
une appropriation provisoire  
~~de fonds~~ <sup>et</sup> d'abandonner toujours à  
des résultats partiels ou négatifs qui entravent toute amélioration  
~~formant toujours obstacle~~  
~~à toute amélioration~~ à cause  
de leur <sup>caractère</sup> temporaire.

Permettez-moi donc  
à cette occasion, M<sup>lle</sup> Albiste,  
de renouveler ~~vous~~ le vœu  
que vous ayez si souvent  
exprimé à propos de l'instabilité  
à assurer aux classes des  
locaux mieux en rapport avec  
les besoins & l'importance  
de nos Collections artistiques.

Agr. D<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Albiste.

P<sup>r</sup> le Sec. - Président

Le Secrétaire.

*[Signature]*

La lettre a été  
signée par  
M<sup>lle</sup> Madou.



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

724

Brun. 26 février 1870  
à M<sup>re</sup> Gustave Deman,  
Architecte.

La Commission directrice des  
Musées royaux des Beaux-Arts  
se propose d'offrir aux donateurs et  
Sculpteurs qui se trouvent déjà dans  
l'annuaire de la ville à manger du Palais Ducal  
des Statues en marbre exposées en ce  
moment au centre des Salles occupées  
par les tableaux de la collection moderne.

Mais avant de faire procéder à ce  
déploiement, elle a craint qu'il serait  
prudent de s'assurer si la volonté  
qui suppose la présence de la grande  
Salle de marbre se trouve dans des  
conditions de solidité suffisantes pour  
recevoir sur un espace relativement  
restreint, outre les Sculptures qui  
y sont déjà, les autres Statues en  
marbre qu'il s'agit d'y transporter.

La Commission a pensé, M<sup>re</sup>, que  
par la nature des travaux que vous  
avez fait exécuter pour l'appropriation  
du Palais Ducal, vous seriez mis en  
vue par personne en présence de lui



Donner à ce sujet des indications  
certaines & elle me change, en  
conséquence, de vouloir <sup>la</sup> voir des  
voulant bien lui faire connaître  
votre opinion sur la question  
qu'elle a l'honneur de soumettre  
à votre examen.

Veuillez agréer, Mr. l'afs.  
de ma <sup>très</sup> haute distinction.

Le Secrétaire.  
D<sup>H</sup>



Liège le 2 Mars 1870.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

727

Monsieur

En réponse à la Demande que vous me faites au nom de la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, j'ai l'honneur de vous informer que les Voutes du Vestibule qui se trouve sous l'ancienne Salle à manger du Palais Ducal sont des Voutes très surbaissées, c'est-à-dire fort plates: Elles n'ont jamais été destinées à supporter le moindre poids mais simplement à se soutenir elles mêmes et c'est déjà presque un tour de force en construction.

Elles ne portent pas le Parquet: toutes les Statues en Plâtre, réunies dans la Salle à Manger, sont supportées par les poutres et le gitage du parquet de cette Salle: Ces Statues forment déjà un poids considérable et y ajouter l'énorme poids des

à Monsieur Stienou Secrétaire de la Commission Directrice des Musées Royaux.



MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BRUXELLES

Des Statues en marbre placées dans les salles du  
Musée Moderne serait de la dernière imprudence  
et pourrait entraîner à de graves accidents.

Mon opinion est donc qu'il faut s'abstenir.

Veillez agréer, Monsieur l'assurance de  
ma parfaite considération.

Gustave Du Man



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.  
ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

25 Mars 1870.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N°

727

N° 14153.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Voir le dossier N° 1178

Comme suite à votre lettre du 7 du  
Courant, N° 727, concernant l'appropri-  
ation de la grande pièce du rez-de-chaussée  
du Palais Ducal, j'ai l'honneur de vous  
faire remarquer que, selon moi, l'instal-  
lation des objets qui doivent être placés  
dans cette pièce pourrait avoir lieu sans  
nécessiter les grandes dépenses d'éclairage  
au gaz dont vous demandez que mon  
Département prenne le montant à  
sa charge.

Il ne doit pas être perdu de vue en  
effet qu'en laissant pénétrer le jour  
dans cette pièce par toutes les ouvertures  
qu'on a condamnées aujourd'hui, il  
y régnerait une clarté suffisante.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs,  
de vouloir bien en faire faire l'essai,

en

A la Commission des musées royaux de peinture et de sculpture,



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR  
LE 20 JANVIER 1854

en donnant l'ordre d'enlever les portes  
qui donnent accès aux galeries des statues et  
en laissant pénétrer dans celle-ci toute  
la lumière de l'extérieur, au moins dans  
les endroits qui communiquent avec la  
salle centrale.

Il est à observer aussi que la pièce adja-  
cente à la grande salle du rez de chaussée  
et que l'on éclairait actuellement au gaz  
pourrait aussi, pour des raisons d'économie,  
n'être ouverte au public que deux ou  
trois fois par semaine.

Je saisis cette occasion, Messieurs, pour  
vous prier de vouloir bien me faire connaître  
si il entre dans vos intentions de faire  
exécuter pour le placement des collections  
d'impressions des pierres gravées antiques du  
Musée de Berlin, un meuble d'après le  
plan qui vous a été communiqué par mon  
Département et que vous m'avez restitué  
avec votre dépêche précitée.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considé-  
ration Distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
C. Duvernoy

mon ne-moyens pour  
d'inscriptions  
pas d'objection à  
présenter sur les  
plans des statues -



ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 14152.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNÉE

SOMMAIRE

Messieurs,

Les dépenses d'éclairage des  
salles du Palais ducal destinées aux  
collections de peintures du Musée moderne  
de peintures et de sculpture n'étant pas  
prévues dans la somme de 3000 francs  
qui suffit à peine au reste aux dépenses  
ordinaires d'entretien et de chauffage  
des locaux du Palais ducal proprement  
dit, il faudra nécessairement que celles  
qui ont été faites de ce chef en 1869  
et qui s'élevait à fr. 1805.10, soient  
payées sur les crédits votés pour les  
dépenses du matériel et d'acquisition  
des musées royaux de peinture et de  
sculpture en 1869.

Je crois devoir au surplus  
vous faire remarquer, Messieurs, que les  
frais dont il s'agit incombent à votre  
administration et qu'en aucun cas ils  
ne sauraient plus être prélevés sur le  
crédit voté spécialement pour les frais  
d'entretien et de chauffage du Palais  
ducal.

Vous.

À la Commission administrative des Musées royaux  
de peinture et de sculpture.



Vous voudrez bien, en conséquence, Messieurs,  
faire réclamer de la compagnie continentale  
du gaz, les déclarations nécessaires pour  
la mise en liquidation sur les fonds votés  
en 1869 en faveur des Musées de peinture  
et de sculpture, de la dépense dont il  
s'agit.

Agreez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,  
  

---



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

28

Mai

1870.



N° 14703

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

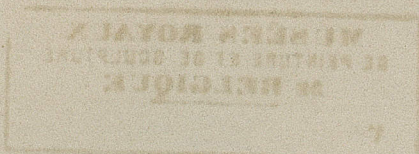
Monsieur le Conservateur,

Il se trouve Déposé depuis  
environ une année au second étage  
du Palais Ducal dans la salle N° 14,  
une collection de plâtres que la commis-  
sion Administrative du Musée royal  
de peinture et de sculpture a acquise  
à M<sup>r</sup> Collinet et qui est destinée à  
figurer dans les collections de l'Etat.

Le Département de l'Intérieur  
ayant besoin de cette salle pour y ranger  
une collection de modèles que le Gouverne-  
ment s'est procuré à l'étranger dans  
l'intérêt de l'enseignement du Dessin  
dans les académies et écoles des beaux  
arts, et qui ont dû être déposés provisoire-  
ment dans les locaux de la bibliothèque  
royale, je vous prie Monsieur le Conser-  
vateur de vouloir bien donner les ordres  
nécessaires pour que cette salle soit évacuée.

A Monsieur le Conservateur des Musées royaux  
de peinture et de sculpture.





Le plus tôt possible et mise à la disposition de mon Département

Pour le Ministre:  
Le Directeur général,  
W. Chapoy



MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup>

727

727

Brux. 11 Juin 1870

à M<sup>le</sup> Ministre de  
l'Intérieur

Comme suite à votre  
dépêche du 28 Mai. J<sup>r</sup>. et  
des Beaux-Arts, N<sup>o</sup> 14703,  
j'ai l'honneur de mettre  
à votre disposition la pièce  
du 2<sup>e</sup> étage du Palais Ducal  
dans laquelle ont été déposés  
des tableaux destinés aux  
Collections du Musée.

Je crois utile, de  
faire remarquer à cette  
occasion que la salle en  
question était la seule  
le Musée occupait au 2<sup>e</sup> étage  
et qu'il est cependant  
indispensable pour cet  
établissement de pouvoir  
disposer d'un local destiné  
à recevoir les tableaux



Sculptures de retirés des  
Collections ainsi que les  
ouvrages qui, pour l'un  
ou l'autre motif, ne peuvent  
immédiatement prendre place  
dans les galeries. ~~Il conviendrait~~  
~~de~~ Il sera donc très  
utile, aussitôt que l'un des  
grandes pièces du 2<sup>e</sup> étage  
deviendra disponible que  
notre Département recueille  
une ou réserves à l'usage  
ou élève.

Apr.

Le Conservateur.

E



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION  
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

21 Juin 1870.



N° 14/03

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Monsieur le Conservateur,

En réponse à votre lettre du 11 du Courant,  
j'ai l'honneur de vous faire remarquer  
que les locaux qui pourront devenir vacants  
au deuxième étage du Palais Ducal, doivent  
être tenus en réserve pour l'installation des  
collections de modèles destinés à l'enseignement  
des arts plastiques, ainsi que pour le logement  
des concurrents des grands concours de composition  
musicales.

Toutefois, il existe au rez-de-chaussée  
du côté de l'entrée des Musées, une pièce  
consignée à la loge du surveillant, laquelle  
pourrait servir de refuge pour les objets  
qui, pour l'un ou l'autre motif ne pouvant  
immédiatement prendre place dans les  
galeries.

Pour le Ministre  
Le Directeur général,  
Willems

A Monsieur le Conservateur  
des Musées Royaux de  
Peinture et de Sculpture.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION  
des  
BEAUX-ARTS,  
DES LETTRES ET DES SCIENCES

Bruxelles, le 12 juillet 1880



Messieurs,

Le Gouvernement a acquis pour le Musée royal d'histoire naturelle, l'important herbier de feu le professeur de Martius, de Munich.

Cet herbier, renfermé dans 106 Cassettes, arrivera sous très peu de jours à Bruxelles. Il devra de toute nécessité être déposé au Palais Ducal, en attendant l'achèvement des nouvelles galeries du Musée. L'emplacement le plus convenable qui puisse être assigné à une partie de cette collection, c'est la rotonde. Il s'y trouve quelques objets du Musée moderne, mais il sera aisé de disposer ces objets de façon à ce que l'herbier prenne place, sans inconvénients, dans leur voisinage.

Veuillez donc, Messieurs, faire précéder l'urgence à cet arrangement.

Après, Messieurs, l'assurance de ma  
Considération distinguée

Tout le Ministre  
Le Directeur général  
H. L. F. J.

A Messieurs les Membres de la  
Commission administrative des Musées  
Royaux de peinture et de sculpture

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la  
direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.



Brux. 16 Juillet 1870

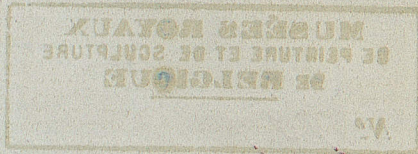
à M<sup>re</sup> le Ministre D. l'Intérieur

La Commission Directrice a vu  
avec peine la mesure prise par  
votre Département au sujet du  
dépôt dans la salle à colonnes du  
Palais Ducal des caisses contenant  
l'Herbier récemment acquis par l'Etat.

Pour répondre au désir exprimé  
par votre administration relativement  
à l'emploi de ce local pour la  
Collection des plantes du climat, la  
Commission Directrice s'était réunie  
spécialement au Palais Ducal afin  
d'examiner le meilleur parti à tirer  
de cet emplacement & au moment  
d'aboutir à une solution, elle reçoit  
votre dépêche du 12 de ce mois  
qui vient entraver l'aménage-  
ment de ce local jusqu'à après  
l'achèvement des nouvelles Galeries  
des climats d'histoire naturelle.

Nous ne pouvons nous  
abstenir de vous faire remarquer





M. le Ministre, combien cette émigration  
est fâcheuse tant pour l'arrange-  
ment des Collections que pour  
la conservation des ouvrages qui  
souffrent beaucoup des déplac-  
-ements successifs aux quels ils  
sont soumis depuis quelque temps.

La Commission croit donc devoir  
vous prier, M. le Ministre, de vouloir  
bien faire en sorte que ces cir-  
-constances puissent être évitées  
à l'avenir.

En vous remerciant par  
notre lettre du 22 Mars dernier,  
N. 14152, de la libération d'un  
crédit de 3000 francs destiné  
aux dépenses d'entretien des  
Salles d'Art, nous nous faisons  
connaître que une somme de  
frs 1205-104 concernant les  
frais d'éclairage de la Salle  
des modèles d'architecture devra  
être prélevée sur l'allocation  
du Musée pour 1869, et que au  
surplus, les dépenses de cette  
nature devront dorénavant être  
prélevées sur les ressources  
ordinaires du Musée. Nous

ne pouvons que regretter cette  
décision, parcequ'elle a pour  
conséquence de mettre à notre  
charge une dépense non prévue  
à notre budget & qui est nécessaire  
pour la défensibilité du Local.  
La Commission d'ailleurs a déjà  
résolu de faire cesser l'éclairage  
de la Salle en question.

Il n'est pas inutile de faire  
remarque à cette occasion que  
depuis plusieurs années le  
Service à nécessité, à cause de  
l'extension successive des  
Collections, des dépenses nouvelles  
quoique les ressources allouées  
aux Salles soient toujours  
restées les mêmes. Il en  
résulte que le crédit destiné  
aux achats se trouve sensibly-  
-ment diminué d'année en  
année par suite de l'augmen-  
-tation des dépenses d'entretien  
& de matériel.

Nous avons l'honneur, M.  
le Ministre, d'appeler votre  
bienveillante attention sur les  
conséquences fâcheuses d'une



Simblable situation.

Nous ferons parvenir sous  
pour les pièces comptables  
nécessaires pour la liquidation  
de la somme due à l'ordon-  
neur. Je vous vous prie, et de  
leur s'agrir &c

Pré Vice - Président

Le Secrétaire. Lettre Signée  
par M. Dubouy



28 juillet 1870.



ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N° 13203

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Les caisses d'herbier des  
professeurs De Martius ont été  
placées provisoirement dans la  
salle à colonnes du palais Ducal.  
Elles ont y été immédiatement  
emballées et les objets qu'elles  
contiennent, montés au 2<sup>e</sup> étage  
pour être mis dans les meubles  
qui doivent les contenir, en attendant  
que toute la collection puisse  
recevoir sa destination définitive.  
Ce triage n'aurait pu se faire dans  
les petites pièces du 2<sup>e</sup> étage, et  
la salle du rez de chaussée est le  
seul local inoccupé où l'herbier  
pourrait être provisoirement remis.  
Quant au montant des crédits  
nécessaires tant pour le service du  
palais Ducal pour les besoins  
des musées mêmes, je me

À la Commission Directrice  
des Musées royaux de peinture



se réserve d'examiner dans un  
moment plus opportun les  
propositions que vous me faites  
l'honneur de me rappeler.

Aguez, Messieurs l'apostrophe  
votre considération distinguée.

Le Ministre et l'Intérieur,

Kerouac & Co.



Brux. 26 Avril 1871

à M. le Ministre de  
l'Intérieur

Désirant utiliser au  
placement de la Collection  
des plâtres, la grande Salle  
à Colonnes du rez-de-chaussée  
du Palais Ducal, La Commission  
d'administration a recherché le  
meilleur parti que l'on pourrais  
tirer de ce local sans occa-  
sionner de grands frais d'éclai-  
rage. [Elle pense qu'en  
établissant une cloison mobile  
entre les Colonnes, telle qu'elle  
est figurée sur le plan ci-  
joint, on parviendrait à  
éclairer plus convenablement  
les objets qu'il s'agit d'ex-  
poser dans cette Salle et  
qui se composent pour la plupart  
de modèles d'architecture de  
l'époque de la Renaissance  
et du moyen-âge. — Cette  
cloison serait favorable  
au placement des collections  
~~et aurait en même temps~~  
et aurait en même temps



pour effet de constater  
la lumière ~~des cloisons~~  
~~nécessaire~~ <sup>qui</sup> Si perç aujourd'hui  
sans un trop grand espace.

Si vous partagez notre  
appréciation à cet égard,  
vous vous pouvez, M<sup>rs</sup> le  
Ministre, de vouloir bien  
demander au Département  
des Travaux Publics de  
faire exécuter ces cloisons  
le plus tôt possible par l'  
Administration des Bâtimens  
Civils, ainsi que les travaux  
concernant l'entièrement  
des portes donnant accès  
à la salle dont il s'agit.

Veuillez agr.

Le Vice Président

Le Secrétaire.

XX

Ch. L.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 14703

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

—  
ANNEXE  
—

SOMMAIRE

Bruxelles, le 30 Mai 1871.



Monsieur le Conservateur

J'ai l'honneur de vous prier  
de vouloir bien faire enlever d'urgence  
de la grande pièce du rez-de-chaussée  
du Palais Ducal les bancs et autres  
objets de matériel qui y sont déposés.

Mon département se trouve dans  
l'obligation d'affecter cette salle au dépôt  
des modèles destinés à l'enseignement des  
arts plastiques et graphiques ainsi qu'aux  
reproductions des œuvres d'art devant servir  
aux échanges à négocier avec les Gouvernements  
étrangers, par la Commission nommée à  
cet effet par l'arrêté royal du 19 Mai courant.

Vous voudrez bien, Monsieur le  
Conservateur, vous concerter avec la  
Commission directrice pour l'adoption des  
mesures à prendre pour la prompte évacuation  
de la pièce en question.

Le Ministre de l'Intérieur

A Monsieur Cousinice,  
Conservateur des Musées royaux  
de peinture et de sculpture,

Knyu de Lettenberg





M.D.

*Kames*  
Bruxelles, le 11 février 1926.

*12/20 min*

Cher Monsieur Laes,

En l'absence de Mr. Fierens-Gevaert, je m'adresse à vous pour connaître :

- 1°) combien d'oeuvres le Musée possède des artistes suivants: Ensor- Meunier - Laermans- Smits- Servaes- *de group - Wouters - Munn*
- 2°) si ces oeuvres sont importantes-
- 3°) si elles ont été acquises ou si elles ont été données.-

Je vous saurais gré de me répondre par retour du courrier et je vous prie d'agréer, Cher Monsieur Laes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.-

*F. Pollet*

A Monsieur LAES,

Conservateur des Musées Royaux,

Bruxelles.





CABINET DU MINISTRE  
KABINET VAN DEN MINISTER

A Monsieur LAES,

Conservateur du Musée Royal des Beaux-Arts.

Bruxelles.



*très urgent*

Bruxelles le 12 février 1926.

I annexe

Cher Monsieur Polderman,

Je m'empresse de vous faire parvenir sous forme ~~sous forme~~ du relevé ci-joint les renseignements que vous avez bien voulu me demander par votre lettre datée du 11 février.

Ces renseignements se résument comme suit:

Le Musée de Bruxelles possède actuellement:

1. JAMES ENSOR: 10 oeuvres (9 achats; 1 don)  
dont 3 dessins
2. EUGENE LAERMANS: 4 oeuvres (1 achat; 3 dons)
3. JACOB SMITS: 5 oeuvres (4 achats; 1 don)
4. ALBERT SERVaes: 4 oeuvres (4 achats - don)  
dont 1 dessin
5. CHARLES DEGROUX: 14 oeuvres (12 achats; 2 dons)
6. RIK WOUTERS: néant
7. CONSTANTIN MEUNIER: a) 4 peintures (4 achats - don)  
et dessins  
b) 23 sculptures (22 achats; 1 don)  
Total 27 oeuvres (26 achats; 1 don)
8. GEORGE MINNE: a) 2 dessins (- achat; 2 dons)  
b) 2 sculptures (2 achats; - don)  
Total 4 oeuvres 2 achats 2 Dons)

La liste ci-jointe vous renseignera sur l'importance de ces oeuvres.

Je vous prie de croire, cher Monsieur Polderman, à mes sentiments les plus dévoués.



les plus dévoués.

A.L.

P.S. Bien que le nom de Gustave Van de Woestyhe ne soit pas cité dans  
votre lettre, je crois bien faire en vous transmettant les mêmes  
indications le concernant:  
4 oeuvres (4 achats; - don)



·MUSEE ROYAL·  
·DES BEAUX-ARTS·  
·DE BELGIQUE·

·CABINET DU·  
·CONSERVATEUR·  
·EN CHEF·

1 JAMES ENSOR

- A. Peintures. 1. Le Lampiste (1880) Toile de 1,51m x 91  
Achat 1895.
2. Le Chou (1880) Toile de 0,67 x 0,78  
Achat 1924.
3. Portrait du père de l'artiste (1881) Toile de 1,00 x 0,80  
Achat 1920.
4. Portrait de la mère de l'artiste (1882) Toile de 1,00 x 0,80  
Achat 1920.
5. Les Masques scandalisés (1883) Toile de 1,35 x 1,12  
Achat 1920.
6. Les Masques singuliers (1892) Toile de 1,00 x 0,80  
Don de M.X. (Paul Desmeth) 1920.
7. La Raie (1892) Toile de 0,80 x 1,00  
Achat 1923.
- B. Dessins. 8. L'Adoration des Mages, Fusain 0,75 x 0,60  
Achat 1920.
9. Le christ agonisant, Fusain 0,59 x 0,74  
Achat 1920.
10. La Bataille des Eperons d'or, dessin rehaussé 0,57 x 0,45  
Achat 1920.

2. EUGENE LAERMANS

- Peintures. 1. Le Chemin du repos, Toile de 1,12 x 1,51  
Achat 1899.
2. Le Mort, Toile de 1,21 x 1,75  
Don de M. Raymond Hottat, 1910.
3. L'Ivrogne, Toile de 1,21 x 1,51  
Don de M.R. Hottat, 1922.
4. L'Hiver, Toile de 0,70 x 1,40  
Don de Mme. Ernest Solvay, 1922.



3. JACOB SMITS

- Peintures: 1. Le Père du Condamné, Toile 1,00 x 0,90  
Achat 1901.
2. Le symbole de la Campine, Toile 1,15 x 1,40  
Achat 1906.
3. L'Aube d'or, Toile 1,32 x 1,39  
Achat 1924.
4. Fin de journée, Toile 0,46 x 0,65  
Achat 1900.
5. Portrait de femme, Aquarelle de 0,55 x 0,46  
Don (Legs Auguste Beernaert) 1919.

4. ALBERT SERVaes

- A. Peintures: 1. Pieta, Toile de 0,88 x 0,96  
Achat 1920.
2. Pietà, Toile cintrée de 1,40 x 2,266  
Achat 1923.
3. Paysans au champs, Toile de 1,60 x 1,91  
Achat 1926.
- B. Dessin: 4. Paysanne flamande, Fusain 0,92 x 0,79  
Achat 1922.

5. CHARLES DEGROUX

- Peintures: 1. L'Ivrogne, Toile 0,68 x 0,80  
Achat 1873
2. Les glaneuses, Toile 1,04 x 1,60  
Achat 1908
3. Le pèlerinage de St. Guidon à Anderlecht, Toile 1,57 x 2,16  
Achat 1870.



4. Regrets, Bois 0,41 x 0,29  
Achat 1909.
5. François Junius prêchant la Réforme à Anvers, Toile 2,35 x 3,25  
Achat 1861.
6. La mort de Charles-Quint, Toile 1,97 x 2,38  
Achat 1919.
7. Le Bénédicité, Toile 0,80 x 1,50  
Achat 1870.
8. L'Enterrement, Toile 0,30 x 0,41  
Achat 1894.
9. Tête de vieille femme, Toile 0,35 x 0,30  
Achat 1870.
10. Le départ du conscrit, Toile 0,52 x 0,80  
Achat 1870.
11. Le retour du pèlerinage, Toile 0,40 x 0,55  
Don (Legs Fritz Toussaint) 1920
12. La séparation, Toile 0,69 x 0,81  
Don de M. Raymond Hottat 1921.
13. L'Ivrogne, Aquarelle 0,42 x 0,26  
Achat 1870.
14. Retour de Carnaval, Aquarelle 0,29 x 0,22  
Achat 1920.

6. RIK WOUTERS

A. Peintures: Néant

B. Sculptures: Néant



7. CONSTANTIN MEUNIER

A. Peintures: 1. La fabrique de tabac à Séville, Toile de 1,65 x 2,27  
Achat 1892.

2. Episode de la guerre des paysans, Toile 1,45 x 2,01  
Achat 1879.

3. Mélancolie, Aquarelle 0,39 x 0,51  
Achat 1903.

B. Dessins: 4. Mineurs à la bascule, Crayon 0,80 x 0,55  
Achat 1903.

C. Sculptures: 5. Le Puddleur, Bronze h. 1,46  
Achat 1888.

6. Le grisou, Bronze h. 1,50 x 1,2, 09  
Achat 1891.

7. Ecce Homo, Bronze h. 0,55  
Achat 1903.

8. Vieux cheval de mine, Bronze h. 37  
Achat 1903.

9. Le marteleur, Bronze h. 43  
Achat 1903.

10. L'homme qui boit, Bronze h. 0,49  
Achat 1903.

11. Le naufragé, Bronze h. 39  
Achat 1903.

12. Le mineur à la veine, Bronze h. 35  
Achat 1903.

13. La glèbe, Bronze h. 0,44 x 0,44  
Achat 1903.



14. Le tailleur de pierres, Bronze h. 0,34  
Achat 1903.
15. Les travailleurs de la mer, Bronze h. 59 x l. 0,96  
Achat 1903.
16. Le philosophe, Bronze h. 0,54  
Achat 1903.
17. Le carrier, Bronze h. 0,60  
Achat 1903.
18. Le mineur à la lanterne, Bronze h. 0,43  
Achat 1903.
19. Le haleur, Bronze h. 61  
Achat 1900.
20. Ouvrier lamineur, Bronze h. 0,68  
Achat 1900.
21. Anvers, Bronze buste h. 0,59  
Achat 1900.
22. Le mineur à la hache, (ou le mineur accroupi) Bronze h. 1,20  
Achat 1905.
23. L'Industrie, Pierre de France h. 2,85 l. 4,10  
Achat 1905.
24. La Moisson, Pierre de France h. 2,82 l. 4,10  
Achat 1907.
25. Le Port, Pierre de France h. 2,83 l. 4,10  
Achat 1918.
26. La Mine, Pierre de France h. 2,83 l. 4,10  
Achat 1905.
27. Le peintre Théo Van Rysselberghe, Bronze, buste h. 0,50  
Don de M. A. Cels 1921.



8. GEORGE MINNE

- A. Dessins: 1. Pieta 1,10 x 0,55  
Don Sté. Art Vivant, 1920.
2. Christ 1,00 x 0,51  
Don Sté. Art Vivant, 1920.
- B. Sculptures: 3. Torse d'homme, Bronze h. 0,99  
Achat 1912.
4. Résurrection, Marbre h. 1,00 x 1,1,40  
Envoi du Gouvernement.

9. GUSTAVE VAN DE WOESTYNE

- Peintures: 1. Le dimanche après-midi, Toile 0,93 x 1,42  
Achat 1914.
2. Nature morte, Toile 0,58 x 0,74  
Achat 1923.
3. Les fleurs de mon jardin, (Etude) Toile 0,78 x 0,93  
Achat 1923.
4. Le christ nous offrant son sang, Toile 2,08 x 1,78  
Envoi du Gouvernement 1926.